



Assurance de la chasse - responsabilité civile du chasseur

Vérfié le 27 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Validation annuelle du permis de chasse \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2091\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2091)

Pour chasser et valider votre permis de chasser, vous devez avoir un contrat d'assurance de responsabilité civile. Lorsque vous chassez, vous devez avoir sur vous l'attestation d'assurance en plus du permis de chasser en cours de validité. Selon votre profil, vous pouvez souscrire des assurances facultatives (garanties individuelle accident, protection juridique...).

Assurance obligatoire

Assurance responsabilité civile

Vous devez souscrire un contrat d'assurance qui garantit votre responsabilité civile en cas de dommages corporels occasionnés à d'autres personnes par tout acte de chasse.

L'assurance doit couvrir les dommages causés par vous-même et vos chiens.

Lors d'un contrôle en action de chasse, vous devez pouvoir présenter l'attestation d'assurance en plus du [document de validation du permis de chasser \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2091\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2091).

En cas d'absence de responsabilité civile

Votre permis de chasser cesse d'être valable et est retiré provisoirement dans les 2 cas suivants :

- Votre contrat d'assurance est résilié
- La garantie prévue au contrat est suspendue. Par exemple, pour non paiement de cotisation.

Vous devez remettre le [document de validation du permis de chasser \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2091\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2091) à l'Office français de la biodiversité (OFB).

À savoir : une victime d'accident de chasse peut demander une indemnisation au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) quand aucune assurance ne peut intervenir. Un [livret de l'indemnisation \[application/pdf - 208.4 KB\]](https://www.fondsdegarantie.fr/wp-content/uploads/2017/06/livret-accident-chasse-circulation.pdf) (<https://www.fondsdegarantie.fr/wp-content/uploads/2017/06/livret-accident-chasse-circulation.pdf>) indique les démarches à faire.

Assurance facultative

Assurance individuelle accident

L'assurance individuelle accident vous indemnise si vous subissez des dommages corporels au cours d'un accident, que vous en soyez responsable ou pas.

La prise en charge varie selon les contrats : frais médicaux, préjudice financier en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, frais d'obsèques en cas de décès...

Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance pour trouver la formule la plus adaptée à votre profil. Par exemple, assurances chien de chasse, matériel de chasse, abri ou cabane de chasseur...)

Garantie protection juridique

La [garantie "protection juridique" \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3049\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3049) vous permet d'être représenté et défendu par votre assurance dans une procédure de justice.

L'assureur peut aussi agir en votre nom devant la justice, notamment dans 2 types de situations :

- Vous demandez réparation auprès d'une autre personne pour un préjudice que vous estimez avoir subi
- Vous devez vous défendre, car une autre personne estime avoir subi un dommage dont vous êtes responsable.

Textes de référence

- **Code des assurances : article L421-8** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006175093&cidTexte=LEGITEXT000006073984) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006175093&cidTexte=LEGITEXT000006073984>)
Dispositions spéciales aux accidents de chasse survenus en France métropolitaine
- **Code de l'environnement : articles L423-12 à L423-18** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188409&cidTexte=LEGITEXT000006074220) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188409&cidTexte=LEGITEXT000006074220>)
Obligation de souscription d'une assurance (articles L423-16 à L423-18)
- **Code de l'environnement : articles R423-12 à R423-18** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188843&cidTexte=LEGITEXT000006074220) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188843&cidTexte=LEGITEXT000006074220>)
Obligation de souscription d'une assurance (articles R423-15 à L423-18)
- **Code des assurances : articles A230-5 à A230-7 (annexe)** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006787112&idSectionTA=LEGISCTA000006156978&cidTexte=LEGITEXT000006073984) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006787112&idSectionTA=LEGISCTA000006156978&cidTexte=LEGITEXT000006073984>)
Assurance de la responsabilité civile des chasseurs

Services en ligne et formulaires

- **Demande d'indemnisation auprès du FGAO de l'ayant droit (décès de la victime d'accident de la circulation/chasse)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21646>)
Formulaire
- **Demander une indemnisation au fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO) : victime d'un accident de la circulation ou de la chasse** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15103>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- **Livret de l'indemnisation des accidents de chasse (PDF - 208.4 KB)** [↗](https://www.fondsdegarantie.fr/wp-content/uploads/2017/06/livret-accident-chasse-circulation.pdf) (<https://www.fondsdegarantie.fr/wp-content/uploads/2017/06/livret-accident-chasse-circulation.pdf>)
Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)
- **Questions-réponses sur la chasse** [↗](http://www.oncfs.gouv.fr/FAQ-faq15) (<http://www.oncfs.gouv.fr/FAQ-faq15>)
Office français de la biodiversité
- **Dates d'ouverture de la chasse saison 2019-2020** [↗](https://ofb.gouv.fr/dates-douverture-de-la-chasse-saison-2019-2020) (<https://ofb.gouv.fr/dates-douverture-de-la-chasse-saison-2019-2020>)
Office français de la biodiversité